dont les actes sont souvent en pleine contradiction avec la manière de voir du chancelier.

Ce sont particulièrement l'élection de M. de Bismarck et les toasts imprudents de Guillaume II à Düsseldorf et à Bonn qui auraient décidé le chancelier actuel à donner sa démission.

Son successeur serait probablement le ministre Miquel, dès aujourd'hui chargé pour accompagner l'empereur lors des ses prochains voyages en Hollande et en Italie.

Lors de sa retraite, M. de Caprivi obtiendra le titre de comte et sera nommé commandant du 5e corps d'armée.

Une trombe dans le Missouri

Dix morts

Londres, 22 mai. — Un violent cyclone, accompagné d'une trombe, a passé mercredi à 3 heures se dirigeant de l'O.-S.-O. au N.-N.-E., dans le comté d'Andraine, (Missouri), aux Etats-Unis.

La trombe a sévi avec le plus de violence aux environs des villes de Mexico, Morely et Centralia, mais le cyclone dont elle faisait partie a répandu des pluies torrentielles et des tempêtes de grêle dans une vaste région occidentale.

On signale dix personnes tuées et dix autres grièvement blessées. Des maisons ont été entièrement balayées, de grands arbres déracinés ou rompus, des chevaux et du bétail tués. On a ramassé après la tourmente, sur le parcours du terrible météore, des volailles à moitié plumées, et des ustensiles en fer, pesant plus d'une demi-tonne, ont été soulevés, emportés et réduits en miettes.

LE CHOLÉRA EN ÉGYPTE

Alexandrie, 22 mai. — S'x cas de choléra ont été constatés sur les pèlerins indiens à Lazaret et Camaran.

L'Insurrection de Belgrade

Semlin, 22 mai. — La terreur règne à Belgrade et provoque un véritable exode.

Il n'est pas arrivé ici moins de 8 à 600 étudiants qui ont quitté cette ville pour échapper aux persécutions dont on accable tous ceux qu'on soupçonne de n'être pas des admirateurs fervents du gouvernement.

Les perquisitions sont pratiquées dans les maisons et de nombreuses arrestations sont faites à Belgrade tous les jours. Il y a même eu des officiers arrêtés.

On dirait une ville prise d'assaut : les troupes campent dans les squares et jusque dans les imprimeries des journaux.

La reine Nathalie a signé une relation rapportant tous les détails de la violation de son domicile et son avoué a commencé une instance judiciaire contre les faits dont la reine a été victime.

Belgrade, 22 mai. — La reine Nathalie a fait distribuer une somme de trente mille francs aux victimes des dernières événements.

L'opposition politique a félicité le ministre de la guerre démissionnaire d'avoir empêché les soldats de tirer sur la foule.

LA BELGIQUE

Un Ebouulement

Bruxelles, 22 mai. — Un éboulement s'est produit au charbonnage de Sars-Longchamps, près de La Louvière. Deux houilleurs ont été surpris.

L'un d'eux a été tué, l'autre, son frère, est dans un état alarmant.

L'AGITATION CUVRIÈRE

A ROUBAIX

Deux nouvelles grèves

Encore deux nouvelles grèves à signaler : celles de chez MM. Valentin Roussel, filateurs rue de la Fin, et celle du tissage mécanique de M. Armand Masson, Grande Rue.

Chez MM. Valentin Roussel, vingt-quatre rattacheurs ont quitté le travail hier après-midi à une heure.

Il gagnent actuellement 30 centimes à l'heure, et demandent une augmentation de 5 centimes, soit 35 centimes. En 1879 les rattacheurs ne gagnaient que 25 centimes à l'heure.

Cette grève de vingt-quatre rattacheurs a entraîné le chômage forcé de six fileuses et six fileurs, soit en tout trente-six ouvriers qui ne travaillent pas.

Chez M. Armand Masson, quatre-vingts tisserands environ se sont mis en grève hier après-midi, à deux heures, ils demandent aussi une augmentation qui n'a pas encore été fixée.

Chez MM. Fauvarque et chez MM. Parent-Lemaire, le travail n'a pas encore été repris ; la situation est la même qu'il y a huit jours.

Epouvantable catastrophe

SUR L'OISE

Six personnes noyées

Hier matin, une terrible nouvelle est venue jeter la désolation et le deuil dans plusieurs notables familles de Lille. Une dépêche de Compiègne annonçait, en effet, que vers dix heures du matin, le yacht *Ryssèl (Lille)* petit bateau à vapeur dont le garage se trouve sur la Haute-Deûle, venait de sombrer sur la rivière l'Oise, à un kilomètre de Compiègne, au barage de Venette.

Ce yacht était parti de Lille mercredi en emportant : M. et Mme Georges Dubois-Crépy, de Valenciennes ; Mmes Bombart et Adolphe Crépy, M. et Mme Georges Toussin-Guymonprey, M. Maurice Bommart, de Lille ; un chauffeur et un barreur, également de Lille.

Vendredi à la première heure, les excursionnistes étaient partis de Verberies (Oise), où ils s'étaient arrêtés chez M. Raymond Bommart. Le yacht marchait à toute vapeur, quand il vint à jeter sur le barrage de Venette, le barreur n'ayant pas aperçu l'écluse, malgré les cris et les signaux des éclusiers ; il alla ainsi s'échouer au milieu des rapides de l'autre côté.

Un bateau-amarre, qui se trouvait près de l'écluse, fut aussitôt détaché et les éclusiers s'empressèrent de courir au secours des naufragés. Ils réussirent ainsi à sauver Mmes Bommart et Adolphe Crépy, ainsi que M. Georges Toussin. Les autres voyageurs sont restés introuvables.

Ce sont : M. Georges Dubois, négociant en batiste, âgé de 30 ans, et sa femme, née Crépy, âgée de 27 ans, fille unique de M. Ernest Crépy, propriétaire à Lille, demeurant tous deux rue de Mons 12, à Valenciennes et mariés depuis six mois à peine ; Mme Toussin-Grimonprey, âgée de 27 ans, appartenant à une honorable famille de Valenciennes, mère d'un jeune enfant de 7 ans, et demeurant rue Royale, 55, à Lille ; M. Maurice Bommart, âgé de 31 ans, demeurant Place du Concert, 1 *ter*, le chauffeur et le barreur.

A onze heures et demie du soir, nous nous sommes présenté chez M. Adolphe Crépy, rue de Canteleu, 39, où il nous a été dit qu'une dépêche venait d'arriver à Lille annonçant les corps des malheureuses victimes de ce terrible accident n'étaient pas encore retrouvés.

Inutile d'ajouter que cette sinistre nouvelle a produit, dans toute la ville, la plus vive émotion. Les familles des naufragés sont toutes parties sur les lieux de la catastrophe.

Chronique locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai.

Présidence de M. Julien Lagache, maire.

Le conseil municipal s'est réuni hier soir à huit heures sous la suite de l'ordre du jour de la dernière séance.

La séance est ouverte à huit heures quinze minutes.

Sont présents : MM. Lagache, Vinchon, Destombes, Watine Paul, adjoints ; MM. Legrand Gustave, Leclercq Gustave, Louage, Derville, Harinkouck, Tiers, Deleporte-Bayart, Bourgeois-Carlier, Briet Henri, Degalle Rémy, Willem, L. Heyndrickx Georges, Vaissier Victor, Chéron, Carissimo, Carrette, Fauvarque, Edouard Debuchy, conseillers.

Absents : MM. Roussel, excusé, Aug. Dupire, Largillière, Jules Lagrange, V. Farvacque, L. Wiljem, V. Vaissier, J.-B Pennel, H. Blanchot, Achile Lepers, H. Salembier, Ed. Debuchy, Jules Leroux.

Voierie municipale

Le conseil abordé immédiatement la suite de l'ordre du jour de la précédente séance.

Il approuve la réception définitive de la demande de classement et de mise en état de viabilité de la rue Milin ; la réception définitive et construction d'une chaussée rue Newcomen ; la réception définitive du classement et mise en état de viabilité de la rue Franklin, de la rue Saint-Quentin, de la rue Monge, des rues des Longues-Haies, partie comprise entre la rue Pierre-de-Roubaix et le boulevard de Colmar ; Vallon ; de l'Hermitage ; de Dammartin, la réception définitive de l'appropriation du terrain du Marché du Fontenoy. Il renvoie aux 3e et 4e commissions l'avis du conseil sur les résultats de l'enquête pour le projet de nivellement de la rue Durbo.

Aux mêmes commissions une lettre de M. Pluquet, mairie de Croix demandant accès du parc Barbieux.

Une demande de classement et de mise en état de viabilité de la rue Vauban, partie comprise entre la rue de Lille et la rue Mirabeau, une même demande de la rue des Anges.

Une réclamation de MM. Legrand, industriels, 4 Tourcoing, boulevard Gambetta.

Square Pierre Catteau

Le conseil approuve la déclaration d'utilité publique et de dégagement vers la rue Mimerel du square Pierre Catteau, puis la rectification de limites du même square.

Il renvoie aux 3e et 4e commissions la réfrocession de terrain rue du Moulin, appartenant au fils d'Alfred Motte ; une demande de classement et mise en état de viabilité de la rue Carpeaux ; la création des ressources pour 1890, nécessaires au service vicinal.

Il renvoie aux 3e, 3e et 4e commissions, une pétition pour obtenir que l'on fasse une entrée au cimetière en face du pont du Nouveau-Monde (de la Vigne) ; une demande de construction d'un tronçon d'aqueduc, rue de Beaumont.

Il adopte et vote une somme de 1.765 fr. 71 pour la construction d'un aqueduc (section mitoyenne), rue Cadeau et paiement de la part incombant à la ville.

Il renvoie aux 3e et 4e commissions le devis de la chaussée pavée jusqu'à la limite du territoire.

Il approuve le cahier des charges de la mise en adjudication de la buvette du Parc de Barbieux.

Sur la question de réparation à faire au cabaret des Mille-Colonnes, au Parc de Barbieux, M. Degalle fait remarquer qu'un préjudice considérable sera causé au locataire et que le renvoi aux commissions fait retarder des réparations qui sont nécessaires.

Il demande de voter de suite les trois cents francs.

Sa proposition mise aux voix, est adoptée.

Bâtiments municipaux

Le conseil approuve les réceptions définitives des travaux de grosses réparations aux églises Notre-Dame et Saint-Joseph, des 1er, 2e et 3e lots, de l'agrandissement des locaux de l'Institution de Notre-Dame.

Il renvoie aux 3e et 4e commissions le règlement de compte de mitoyenneté avec M. Henri Dumas du groupe scolaire des rues de Rome et de Naples ; le règlement de compte de mitoyenneté avec MM. Samain et Wanin, Mulliez et Monnet et Boittiaux et Cie, des travaux de l'abattoir, des appropriations diverses à exécuter au bureau de bienfaisance, une demande d'établissement d'un calorifère à l'église Sainte-Elisabeth.

Il renvoie à la 4e commission la fin de la demande en faveur du jeune Georges Dubrueucq pour l'école nationale des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, de jeunes soldats en activité de service sollicitant d'être renvoyés dans leurs foyers en qualité de soutiens de famille, même demande de soldats de l'armée territoriale pour être dispensés de la période d'exercices de 13 jours à titre de soutiens de famille.

Le Conseil procède au vote de la Commission communale des tramways.

Sont élus MM. G. Leclercq 18 voix, docteur Derville 19 voix, Victor Vaissier 19 voix.

Sont réélus MM. Vaissier, Derville et A. Louage, membres du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de révision des listes du jury du canton-ouest et MM. Paul Watine et Blanchot, pour le canton-est.

Il renvoie aux 6e et 1re commissions une demande de suvention pour l'organisation d'un concours artistique de pigeons, formée par le Cercle colombophile « Union. »

M. Louage fait remarquer que le concours aura lieu sous peu et qu'il serait peut-être bon de voter le crédit immédiatement.

M. Deville. — Je regrette que le représentant habitué des *Coulonneux* ne soit pas présent, il aurait pu nous renseigner.

Un incident

La discussion continue entre plusieurs conseillers.

M. Harinkouck interpelle M. Thiers sur son patriotisme.

M. Thiers. — Du patriotisme, je n'en suis pas marchand.

M. Harinbrouck. — Ah ! vous n'en vendez pas, vous n'en avez pas de trop.

M. Tiers. — J'en ai toujours autant que les autres.

M. Leclercq insiste pour le renvoi aux commissions ; il est appuyé par M. le docteur Carrette.

M. Destombes dit qu'il y a trois ans on a voté 250 francs.

M. Deville. — Il est regrettable que M. Salembier, le représentant des sociétés colombophiles ne soit présent, cette discussion serait déjà close.

Voirie

Il renvoie aux 3e et 4re commissions une demande d'autorisation d'ester en justice pour défendre une action judiciaire par M. Wattel-Roussel ; une demande de cession de terrain pour le prolongement jusqu'au chemin de Tourcoing-Ronchin de la rue Victor Hugo, aux mêmes commissions.

Une demande de redressement et élargissement des rues de Tournai et de Cohem ; une demande d'ouverture de la rue Henri Regnault ; une demande d'ouverture du boulevard de Fourmies et déplacement du sentier d'Elen ; l'alignement du chemin d'Elem de la partie comprise entre la rue Jean Jacquard et l'estaminet Herchuz et entre l'estaminet Herchuz et la limite du territoire : une demande de classement de la voie publique, rue de Barbieux par M. Henri Terninck.

Il approuve la réception définitive des travaux de terrassement du parc Barbieux.

Service d'incendie

Il autorise la ville à traiter un marché de gré à gré avec la société d'Aubrives pour la fourniture de pompes d'incendie.

M. Leclercq demande si on ne pourrait trouver ces fournitures à Roubaix.

M. le maire. — C'est un modèle spécial que nous ne pouvons trouver ici.

M. Leclercq. — C'est regrettable.

M. Wibaux-Florin a adressé une nouvelle proposition pour l'élargissement de la ruelle Wibaux.

Renvoyé aux 3e et 1re commissions.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Voirie municipale

A la suite de l'autorisation de bâtir qui lui a été délivrée, Mme veuve Watteau-Tiers a abandonné à la voie publique une parcelle de terrain d'une contenance de 12 m. 73 ; vu la situation exceptionnelle de cette parcelle située place du Trichon, à l'angle de la rue du Trichon et de la rue des Fleurs, on estime ce terrain à 30 fr. le mètre, soit pour 12 m. 73 fr. 381,90, somme acceptée par la propriétaire.

Le conseil approuve le mètré estimatif du terrain abandonné par Mme Watteau-Tiers, ainsi que les conventions qui y sont jointes et autorise le paiement de la somme de fr. 381.90 sur le crédit ouvert au budget primitif de 1891, art. 137 « indemnité d'alignement ».

Rue de la Providence

Le conseil approuve les conclusions du rapport concernant le classement et la mise en état de viabilité de la rue de la Providence.

Les habitants de cette rue offrent de céder gratuitement à la ville le sol constitutif de cette rue, ainsi que l'aqueduc ex stant. Ils participent dans la dépense qu'occasionera la pavage aux conditions admises.

Il prononce le classement au réseau public de cette rue et fixe les alignements et le nivellement de cette rue, conformément aux indications du plan spécial.

Il accepte l'engagement souscrit par les propriétaires riverains de cette cession gratuite à la ville du sol et de l'aqueduc et participant dans la dépense occasionnée par l'exécution du pavage.

Approuve le projet des travaux dressé par M. le Directeur de la voirie municipale, concernant la construction d'une chaussée pavée.

Décide que la dépense de 7.000 fr. sera imputée sur l'article 77 du budget primitif de 1891.

Vote en recette la somme de 4.500 fr., part contributive des riverains, exigible par provision et sauf règlement ultérieur, immédiatement après adjudication des travaux.

Vote en dépense cette part de 4.500 fr., dont le montant sera rattaché audit article 77.

Rue Lacroix

Le Conseil vote le pavage de la rue Lacroix pour la section comprise entre la rue P. Hart et la rue St-Louis.

Les propriétaires riverains participent dans les proportions ordinaires, c'est-à-dire au tiers de la dépense pour la ville qui a en outre à sa charge la partie traversée par la place d'Alfred Motte ; elle aux autres tiers seront supportés par les riverains proportionnellement à la longueur de leur front à rue. Tous les intéressés ont adhéré sauf deux, représentant une longueur de façade de 30m60 alors que la longueur totale de 343 mètres. La pavage ne sera pas exécuté, du reste, au droit de leur propriété.

En conséquence, le Conseil accepte l'engagement souscrit par les propriétaires de la rue Lacroix, à la date du 6 janvier 1891.

Il approuve les plans et devis dressés par M. le Directeur de la voirie, et, vu l'urgence, décide que la dépense pour l'exécution des travaux s'élevant à 16000 francs, sera imputée sur l'article 77 du budget primitif de 1891.

Il vote en recette une somme de 10,000 fr. représentant la part contributive des riverains, laquelle sera exigible par provision et sauf règlement ultérieur immédiatement après l'adjudication des travaux.

Cette part de 10,000 fr. est votée en dépense pour être rattachée audit article 77 du budget primitif de 1891.

Boulevard Gambetta

Les mêmes décisions sont prises pour le pavage d'une section du boulevard Gambetta.

La dépense est supportée pour un tiers par MM. Motte-Bossut, au droit de leur propriété et les deux autres tiers par la Ville.

Cette dépense s'élève à 15.000 fr.

Cession de terrain

Le conseil accepte la cession de terrain faite à la ville par Mme Malin de Corbeyer, d'un terrain situé rue du Pile et boulevard de Mulhouse, d'une contenance de 173 m. 89 ; d'un autre côté, la ville lui rétrocède 82 m. 77. Il surface définitive donc de 135m10 à 5 fr. le mètre, prix accepté par Mme Malin, et représente une somme de 675 fr. 60.

Il approuve cette acquisition et vote la dite somme.

Il vote une somme de 250 francs pour être payée à M. Pennel, locataire d'un terrain à usage de jardin, occupé la ville pour la construction d'un tronçon d'aqueduc rue du Pile.

Chemins vicinaux

Par une lettre adressée à l'administration municipale. M. le Préfet du Nord, demandait que le conseil sollicitât l'annulation du reliquat des ressources affectées au service de la vicinalité de Roubaix et exposât les motifs sur lesquels s'appuie la demande.

Le rapport conclut à l'annulation du reliquat de 112,820 fr. 66.

Horloges publiques

Dans la séance du 21 février dernier M. le docteur Largilière a saisi le conseil d'une proposition tendant à adopter pour les horloges publiques de la ville, l'heure du marché de Paris, a cru devoir attendre la solution du parlement qui a voté l'unification de l'heure.

Le conseil adopte les termes du rapport adoptant l'heure nationale.

Ligne téléphonique de Fourmies

Dans la séance du 27 juin 1890, le Conseil a voté, en approuvant un projet de convention avec l'Etat et sauf remboursement, un crédit de 9,545 fr. 45 à l'effet d'obtenir l'établissement d'un fil téléphonique reliant les villes de Roubaix, Tourcoing et Fourmies. La ville de Tourcoing acceptait le principe de la ligne à créer mais désirait avoir à son usage exclusif un fil direct avec Fourmies, ce qui détruisait l'économie du projet voté ; comme elle s'est depuis ralliée à l'idée d'un fil commun à Roubaix et à Tourcoing.

Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition d'un fil spécial pour Roubaix qui a été présentée le 26 décembre 1890.

M. Tiers demande une explication sur le vote émis le 27 juin.

M. le maire dit que la somme de 9545,45 qui a été voté sera remboursée.

M. Tiers dit qu'il est trompé en votant telle somme de 9545,45 et qu'il en fait amende honorable.

C'est défendre mal les intérêts roubaisiens et c'est une protection faite aux industriels de Fourmies.

M. Vinchon dit que c'est Roubaix et Tourcoing qui alimentent Fourmies.

M. Tiers répond qu'il veut protéger Roubaix.

M. Heynderickx dit que les ouvriers roubaisiens profitèrent de cette transaction, il y a avantage pour les ouvriers.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Installation de nouveaux avertisseurs d'incendie

Le conseil à la demande adressée par M. Lansiaux, commandant des sapeurs pompiers de Roubaix, vote l'installation de trois nouveaux avertisseurs d'incendie et de trois tonnes prélevées sur la dépense présentée d'abord s'élevait à 2,955 francs.

Après renseignement pris auprès du constructeur des appareils, elle a été réduite à 2,550 francs.

Ce projet n'est que le complément de celui qui a été voté le 1er mars 1889 et pour lequel il a été voté de 1,950 francs a été voté, et est encore disponible.

Le conseil vote le complément de 2.550 fr. soit 670 francs.

Mont-de-Piété

Le conseil approuve les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 1890 et le projet de budget supplémentaire pour 1891.

Les résultats sont les suivants :

Compte administratif et de gestion de 1890

Recettes	519.981 fr. 98
Dépenses	497.262 » 37
Excédent de recettes	22.702 fr. 61

Budget supplémentaire de 1891

Recettes	35.702 fr. 61
Dépenses	15.750 » 00
Excédent de recettes	19.952 fr. 61

La désinfection et les moyens antiseptiques à l'hôpital

M. Henri Briet donne lecture d'un long rapport répondant aux questions adressées dans la dernière séance par M. le docteur Carrette sur les moyens de dés nfection à l'hôpital ; il donne les raisons pour lesquelles l'entrée à l'hôpital a dû être refusée au ulcéreux.

Il cite des ulcéreux qui se sont présentés, jusqu'à 54 fois par an ; certains mettaient du poivre sur l'ulcère afin de rester plus longtemps à l'hôpital.

M. Derville appuie le rapport, mais il dit que l'on n'a pas obtenu une entière satisfaction pour les étuves.

Il y a urgence à demande le renvoi aux commissions compétentes pour la création d'une étuve. Adopté.

La discussion continue avec un certain ensemble entre M. Derville, docteur Carrette et M. Henri Br.et.

Croix et Roubaix réunis

M. Paul Watine, en son nom personnel, dépose une proposition de vœu tendant à ce que la Commune de Croix soit réunie à la ville de Roubaix.

Renvoi aux 3e et 1re commissions.

Bibliothèque de l'Ecole Nationale des Arts Industriels

M. Harinkouck demande si on ne va pas obtenir satisfaction sur l'ouverture de la bibliothèque.

M. le Maire répond qu'il a été avisé officiellement jeudi que satisfaction sera donnée sous peu.

La rue de la Lys

M. Lepers fait une réclamation au sujet du mauvais état de cette rue.

M. le Maire répond que cet état de choses n'existe plus, on y a remédié il y a quinze jours.

Chemin de fer de Roubaix à Herseaux

M. Tiers demande que la gare de Roubaix-Wattrelos sont reliée avec la nouvelle ligne. Renvoi aux commissions.

Propositions diverses

M. Chéron demande à quo: en est la question des eaux potables.

M. le Maire répond que la demande d'emprunt est soumise aux Chambres.

M. Vaissier demande à M. le maire sur le service de l'éboueage, il demande de s'occuper des tombereaux pour que le service se fasse régulièrement.

Le huits-clos est prononcé.

La séance est levée à 10 heures 55.

Descente du Parquet. — Le Parquet de Lille représenté par M. de Liscouet, juge d'instruction et de son greffier, est descendu hier à Roubaix, pour instruire l'affaire Mathy-Dutilleul et Victor Daneel, l'auteur du vol commis récemment chez M. Mathy, tailleur, rue de la Rondelle, il y a environ six semaines. On se souvient que Victor Dutilleul, ex-boulanger, se trouvait actuellement purgé sa peine ; quant à Deneef il n'a pas encore été arrêté.

Mathy demeurait au moment du vol à l'estaminet du Boulevard, à l'angle des rues des Longues-Haies et du Coq-Français ; sa femme est allée maintenant demeurer à l'estaminet du coin de rue des Longues-Haies, en face de la rue des Filatures.

Mme Mathy, née Espérance Eeckout, a été appelée hier au bureau de Sûreté, et a été interrogée par M. de Liscouet ; un autre individu a également été entendu.

M. le juge d'instruction est reparti dans l'après-midi.

M. Horber, commissaire du premier arrondissement est chargé de continuer l'enquête qui consiste en vol d'effets d'habillements commis avec effraction par les sus-nommés.

Un cheval tué. — Hier matin, vers onze heures, M. Delattre, docteur, passait en voiture rue de Tourcoing, quand tout à coup, en face de l'estaminet de « l'Union », le cheval qui est embrageux, se cabra et tombe sur le dos. Dans sa chute, l'animal a eu la colonne vertébrale brisée. La bête est morte quelques instants après.

Un vol rue de l'Ommelet. — Mme Willem, cabaretière rue de l'Ommelet, tient chez elle des logements.

Depuis dimanche dernier, elle s'apercevait que tous les jours, de l'argent lui était enlevé de son comptoir.

Mme Willem exerça une grande surveillance, se promettant ainsi de prendre le voleur en flagrant délit.

Ce qui fut dit fut fait. Avant-hier, vers midi, alors que pas un client ne se trouvait dans l'estaminet, Mme Willem se cacha derrière une porte, attendant l'arrivée de ses locataires.

A midi et quart, le nommé Charles Ménart, âgé de 16 ans, entra, alla droit au comptoir et y dérobe, l'argent.

Mme Villem, était satisfaite, elle connaissait le voleur. Elle alla immédiatement prévenir le sergent de ville Drut et Buiche arrivèrent à l'estaminet et procédèrent à l'arrestation de Ménart qui fut conduit au Dépôt du quatrième arrondissement.

C'est s'exposer, depuis dimanche dernier, une somme de cent francs environ avait été soustraite au préjudice de Mme Willem.

Un logeur a également constaté la disparition de plusieurs objets.

Un ivrogne. — Le nommé Paul Demeurme, rentreur, âgé de 21 ans, demeurant rue Christophe-Colomb, n'est pas tendre, surtout lorsqu'il a un peu trop souvent levé le coude.

Avant-hier soir, vers sept heures, il se trouvait en état d'ivresse, à l'estaminet Andriesse qui de Marseille, et parce que la cabaretière ne voulait pas lui servir à boire, il menaça de lui porter des coups.

Il allait la frapper en effet, lorsque l'agent Lothiois, qui se trouvait là, prévenir, arriva et arrêta Demeurme qu'il conduisit au dépôt.

Un scandale. — Nous avons annoncé la récente découverte d'un noyé dans le canal, près du pont Morel.

L'identité du cadavre put être établie grâce à une carte d'électeur qui le fit reconnaître pour un sieur Charles Lallemand, de Monsen-Barœul, demeurant à Lille.

Le rapport du docteur Largilière conclusit à un décès accidentel et rien n'était venu établir le suicide prémédité

Le corps ayant déjà séjourné un certain temps dans l'eau, on ne put attendre l'arrivée de la famille pour procéder à l'inhumation, celle-ci avait donc lieu jeudi après-midi.

Le corps sortant de l'hôpital, ce n'est pas sans étonnement que l'on constata qu'il n'était accompagné d'aucun prêtre, car hormis les cas d'opposition de la famille, tous les corps sortant de l'hôpital sont conduits à l'église.

Le suicide n'étant pas établi on ne s'explique ce fait que par une nouvelle intolérance du curé de Notre-Dame, asser coutumier du fait, mais il y a tout avantage à ne pas trouver avec le ciel des accommodements quand il y a des écus pour faire pencher la balance.

« On se sera trompé » c'est lui qui, un certain Vendredi-Saint fit sonner les cloches pour de riches funérailles, sans s'inquiétez que la liturgie prescrit le départ des cloches pour Rome jusqu'au Samedi Saint. »

La famille n'étant pas arrivée à temps et le clergé n'accompagnant pas le corps, le convoi ne se composa que des porteurs qui prirent la rue Pellart pour se rendre au cimetière.

Arrivés sur la place du Sacré-Cœur, les croque-morts abandonnèrent le cercueil sur le trottoir et entrèrent au cabaret. Ils n'en sortirent qu'après maintes libations.

Ce fait a causé un grand scandale dans le quartier du Sacré-Cœur.

Abattoir. — Bestiaux abattus du 15 au 21 mai 1891 :

50 bœufs pour	15.000 kil.
60 vaches pour	15.720 —
23 taureaux pour	69.000 —
63 moutons pour	1.575 —
60 veaux pour	17.038 —
107 porcs pour	8.981 —
10 chevaux pour	2.668 —

Vente du poisson. — Il a été vendu à Roubaix, du 19 au 20 mai, 7,458 kilogs de poisson.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Résultat du concours de Clermont, organisé par la société le « Pigeon parvenu », établie chez M. J. Delannoy, rue Daudin, le 17 mai 1891.

182 pigeons ont été lâchés par M. Joseph Dedoncker.

1er prix, Gesse, m — 2e, Teillier, mppp — 3e, Julien François, hp — 4e, Pépart, hppp — 5e, Nutte, hpp — 6e, Thierghien, hpp — 7e Emile Paul, hp — 8e, Delassé, hpp — 9e, Lepers, hpp — 10e, Delgrange, honneur — 11e, Depomelaers, hp — 12e, Piat, hp — 13e, Vanderdonck, hp, — 14e, Leroy, h — 15e, Delporte, h — 16e, R. Thoremans.

Le premier pigeon en vue à 8 heures 59 m. 30 s. — Le dernier pigeon en vue à 9 h. 08 m. 37 s.

Résultat du concours de Creil organisé par la société « Le Pigeon blanc », établie chez M. Thoremans, rue des Longues-Haies, le 18 mai 1891.

141 pigeons lâchés par M. Joseph Dedoncker.

1er prix, Thiberghien, hpp — 2e Dehecker, hp — 3e Vamognacker hp — 4e Emile Bauwens hp — 5e Dupont, hppp — 6e Mathieux, hp — 7e Lepers, hppp — 8e Emile Baas, hp — 9e Nuth, hppp — 10e Lavion hp — 11e Dujardin — 12e Delvoye — 13e Dalaurier, p.

Samedi 23 mai, — Inscription des pigeons de 3 à 7 heures du soir, pour le concours de Chantilly. 100 fr. de prix d'honneur.

Parties uniques d'honneur, marquées le 29 mars dernier, organisées à la Société « Les Trois-Marottes » chez M. Victor Carrette, à l'angle des rues de l'Alouette et du Grand-Chemin.

Dimanche 31. — Grand concoursinternational sur Bancloche, 1,000 fr. de prix d'honneur, organisé à la Société « Le Pigeon Roux », chez M. J.-B. Basert, rue de Chaussée, près de l'église Saint-Joseph.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 mai

Le conseil municipal a tenu hier soir à six heures, dans la grande salle des mariages, sa troisième séance de la session ordinaire de mai.

Vingt-cinq membres de l'assemblée com munale étaient présents, sous la prés dence de M. Hassebroucq, maire.

M. Dron, député, assistait à la séance.

M. Dessauvages, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 5 mai.

M. le secrétaire a consigné dans le procès-verbal l'observation textuelle présentée par M. Tack, à propos de la pétition adressée par les ouvriers du canton-ouest à être étendue de la distribution des courriers le dimanche après-midi.

M. Tack avait dit : Il me semble qu'on s'occupe un peu trop de ce que pense le gros commerce.

Dans notre ville il peut y avoir dix mille personnes qui attendent des lettres avec impatience, d'un frère, d'une sœur, « voire un amoureux d'une maîtresse. »

Le secrétaire ayant in-éré que M. Sénélar avait apporté l'observation de M. Tack, M. Sénélar a demandé la parole.

J'ai appuyé, dit-il, l'observation de M. Tack, et ce qui concerne le petit public, mais quant à la question des « maîtresses », c'est une autre affaire.

Sous le bénéfice de la réclamation de M. Sénélar, le procès-verbal est adopté.

Démission d'un conseiller municipal

M. le maire informe l'assemblée communale que M. Faveur, conseiller municipal, a adressé sa démission à M. le Préfet du Nord, et en a reçu un accusé de réception. Le nombre des membres en exercice est réduit à 32.

On aborde ensuite l'ordre du jour qui comportait de nombreuses et intéressantes affaires, parmi lesquelles des achats de terrains pour construction d'écoles.

Toutes ces affaires demandant à être traitée d'une façon complète, et la matière abondant nous y reviendons demain.

Pour aujourd'hui nous donnerons les questions capitales de la séance.

Proposition de M. le doyen de St-Christophe pour la construction d'une sacristie monumentale.

On sait que la précédente séance de M. Quey, avait, au nom de la commission des finances, déposé le rapport sur les nouvelles propositions faites par M. le doyen de Saint-Christophe pour la construction d'une sacristie monumentale et ravalement des pierres de l'église.

M. le Maire propose d'aborder la discussion du rapport.

M. Dron prie M. le rapporteur de vouloir bien procéder à une nouvelle lecture.

M. Quey lit à nouveau le rapport.

M. Dassesse demande la parole. Par délibération du Conseil municipal de novembre 1876, le conseil accorda un crédit de 60,000 fr. pour travaux d'achèvement et d'agrandissement de la nef latérale. En août 1881, un nouveau crédit de 178,000 fr. fut voté par le Conseil municipal, toujours pour travaux d'agrandissement et d'achèvement de l'église.

Le ravalement était compris dans ces travaux. Au total, 238,000 ont déjà donnés par la ville, et aujourd'hui nous nous trouvons en présence d'une nouvelle demande. Ce nouveau sacrifice est destiné au ravalement.

En ce qui concerne la question de la sacristie, la décision à prendre n'est pas urgente, et il est bon qu'il ne se prononce que les grands travaux soient commencés pour pouvoir mieux la juger.

M. le Maire. — Les chiffres fournis par M. Dehaene sont exacts, mais il y a autre chose que ne l'est pas. Pour les sommes votées aux époques indiquées, les devis ne comportaient pas les travaux demandés des paroissiens achevés. Les choses alors ne se faisaient pas avec la précision d'aujourd'hui, et il n'a pas été possible de retrouver de documents précis sur l'affaire.

La première somme de 60,000 francs avait été accordée pour l'élargissement de la nef du côté du fossé du Bailli.

Sur le registre des délibérations on a retrouvé cinq signé de la main de M. O. Devaux, ex-secrétaire général de la mairie que, pour les parties à achever ou à agrandir, le ravalement était avoir lieu, la ville ne devrait pas l'avoir à sa charge, le jour où elle devra procéder à celui de la façade.

Le ravalement est nécessaire poursuit le maire, et les ressources de la fabrique ne permettent pas qu'il soit entièrement effectué à sa charge.

Le conseil, je crois, ne peut que se prononcer favorablement sur les conclusions du rapport présenté par M. Quey.

M. Dron demande la parole. — Parmi les observations fournies par M. le maire il dit, il en est une qui m'étonne fort, c'est que le ravalement nous incomberait. Or il s'agit de savoir si la ville doit réellement l'avoir à sa charge.

Dans le rapport, il est question de deux choses : une sacristie monumentale qui serait distincte de la nef et ne ferait partie particulière. Je verrais avec plaisir et tous les Tourquennois avec moi, l'église embellie et en hors d'œuvre, ce manque de parallélisme dont on a tant parlé disparaîtra.

Depuis longtemps déjà, notre intention était d'y remédier en créant des jardins.

Quant au ravalement, je reconnais que des travaux sont nécessaires surtout en ce qui concerne le clocher.

MM. Muller et Quey, vous faites erreur ! il n'est pas question du clocher.

M. Dron. — Comment ! Il n'est pas question du clocher, j'avoue que je suis renversé, mais c'est précisément ce qui est le plus nécessaire, c'est surtout les pierres du portique qui sont dans le plus mauvais état. Quant à savoir à qui doit incomber la dépense, il existe une législation à cet égard. Cette législation maintes fois consacrée dit qu'en règle générale les dépenses d'entretien des églises doivent être supportées par les fabriques. Or, il est du cas d'insuffisance dûment constatée des ressources que la ville a à intervenir dans les dépenses.

Je vais d'aller plus loin, si vous êtes soucieux des intérêts financiers qui vous sont confiés, vous devez d'abord vous faire justifier qu'il y a manque de ressources pour la fabrique de St-Christophe.

Eh ! bien, franchement ce n'est pas le cas. Chaque année on vient nous demander de rectifier les comptes des fabriques en même temps que les budgets communaux, et je dois toujours habituel faite. Nous ne cherchons pas alors à entrer dans des détails et à aller au fond des choses, mais lorsque comme aujourd'hui on nous demande d'engager des finances mun cipales, notre devoir est de regarder plus près.

Je voudrais bien que la commission nous dise si elle s'est occupée de savoir quelles sont les véritables ressources de la fabrique. La dépense du ravalement est de première nécessité, puisqu'elle concerne l'édifice lui-même.

Il y a pour Saint-Christophe, paroisse de 17,000 habitants d'après le dernier recensement, cinq vicaires payés sur le compte de la fabrique. L'an dernier on nous a proposé l'un de ces vicaires comme aumônier de l'hospice, alors que nous en avons déjà un.

J'est-merais que vous n'auriez pas fait votre devoir si vous votiez une somme de 27,000 fr. sans vous être entourés de tous les renseignements.

Je vous dis franchement ma pensée, en chers de toute question religieuse, et à ce simple point de vue que la ville a à défendre ses deniers.

La paroisse de St-Christophe est riche et rapporte gros à son doyen. Quand nous avons fait des emprunts pour les écoles et qu'on s'est occupé de trouver une maison pour le remplacer, l'achat de cet immeuble a coûté à la ville 60 fr. On a voté 1,000 francs d'apporter un supplément et depuis on a fait pour 25,000 fr. de frais qui ont été payés par la fabrique.

Les dépenses sont loin d'être de première nécessité il me semble.

Enfin, si la fabrique, n'avait que